Les professionnels du tourisme français s'opposent à la « surtaxation » des contrats courts



Publié le 18 janvier 2018 à 10h30 par Ricardo Moraes dans <u>Actualité</u>, <u>Hôtellerie</u>, <u>Tourisme</u> - <u>0 commentaire</u>

Alors que les discussions entre les partenaires sociaux sur la réforme de l'assurance-chômage sont en cours, la Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT*) qui regroupe 14 organisations professionnelles du secteur du tourisme a écrit au Premier ministre pour lui faire part de son opposition à toute nouvelle « surtaxation » (augmentation des charges) des contrats courts (CDD) et de ses conséquences pour la compétitivité des entreprises françaises du secteur.

Selon les professionnels du tourisme français, » à l'heure où les PME françaises sortent enfin la tête de l'eau, après cinq années d'incurie hollandienne, la taxation des petits contrats est un mauvais signal envoyé à la création d'emplois«. Ils s'expliquent : « Les activités touristiques sont par nature saisonnières, soumises à des cycles courts et à des pointes ponctuelles d'activité. Tout en favorisant la pérennité de l'emploi, les entreprises doivent s'adapter et recourir à des contrats courts afin de faire face à ces pointes d'activité« .

« L'environnement international fortement concurrentiel de la filière rend le secteur vulnérable à toute augmentation du coût de la main d'œuvre embauchée au moyen de contrats courts et crée un risque de dégradation de la compétitivité de nos entreprises et de la destination France. Surtaxer les contrats courts ne les transformera pas en CDI mais affaiblira la dynamique que les pouvoirs publics et les professionnels s'accordent à soutenir« .

Non seulement l'hôtellerie et la restauration, mais aussi le voyage fait appel aux CDD : « Nos métiers sont définition saisonnier, et fait à-coups politiques, économiques et sécuritaires. Nous avons besoin de pouvoir nous retourner rapidement pour nous redéployer durant les phases de reprise. La souplesse des CDD et des contrats de mission non surtaxés, sont nécessaires aux plus petites entreprises de notre secteur qui créent des emplois non délocalisés et paient leur impôts en France sur un taux plein« , détaille Fabrice Dariot, patron du voyagiste en ligne Bourse des vols.

La CAT rappelle que le tourisme contribue à près de 10% du PIB français, emploie plus de 2 millions de professionnels et pourvoit à l'accueil de 89 millions de touristes étrangers dans notre pays chaque année. Le gouvernement s'est fixé pour objectif de dépasser la barre des

100 millions de touristes en 2020 et d'augmenter les recettes à 50 milliards d'euros. Des événements comme la Ryder Cup cette année, la Coupe Internationale de Rugby en 2023 ou les Jeux Olympiques en 2024 devraient contribuer à la concrétisation de ces ambitions au cours des prochaines années. « Mais ces objectifs ne pourront être atteints que dans un environnement favorable pour les entreprises «, souligne la CAT.

(*) Créée en juillet 2017, la Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT) regroupe 14 organisations professionnelles représentatives et associations du secteur du tourisme : les hébergeurs et restaurateurs, les opérateurs de voyages, les transporteurs, les métiers de l'événement et les activités génératrices de flux touristiques. Les membres fondateurs sont : ANAT, CAF, CNPA, DSF, EdV, FNHPA, FNTV, GNC, IFT, SETO, SNRT, SNRPO, UMIH et UNIMEV.